

## 1. RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Waeco Daphne Hermetic Oil 1234yf
Code du produit	Aucune donnée disponible.
FDS Numéro	217
Utilisation du produit	Utilisation professionnelle

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Huile de compresseur pour climatisations
Utilisations déconseillées	Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Distributeur
DOMETIC WAECO INTERNATIONAL GMBH Hollefeldstraße 63 D-48282 Emsdetten Tel +49 (0) 2572 879-0 Fax +49 (0) 2572 879-300 Mail info@dometric-waeco.de	DOMETIC BRANCH OFFICE BELGIUM Zinkstraat 13 B-1500 Halle Tel +32 2 3598040 Fax +32 2 3598050 Mail info@dometric.be

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+49 (172) 3180-285 (Mo- Fr. 08:00 - 18:00 CET)

## 2. RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

<b>Dangers pour la santé</b>	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Risques environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Contient</b>	Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-méthyl-.omega.-méthoxy-
<b>Mentions de danger</b>	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

##### Prévention

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

##### Réaction

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

##### Informations additionnelles sur les dangers

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

## 3. RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom chimique	n° CAS Numéros CE Numéro index RRN	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Notes
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-methyl-.omega.-methoxy-	24991-61-5	50 - < 100	Skin Sens. 1, H317	
Decyloxirane	2855-19-8 220-667-3 01-2119943390-42-xxxx	1 - < 2	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410	
Dodecyloxirane	3234-28-4 221-781-6 01-2119943387-29-XXXX	1 - < 2	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	
Tris(methylphenyl)phosphate	1330-78-5 215-548-8	0.1 - < 1	Repr. 2, H361 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	128-37-0 204-881-4	0.1 - < 1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	

Texte complet des phrases H: voir section 16

## 4. RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

#### Inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### Contact avec la peau

Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Consulter un médecin si l'irritation se développe.

<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	
<b>Symptômes/effets après contact avec la peau</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	
Traitement symptomatique.	
<b>5. RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie</b>	
<b>5.1. Moyens d'extinction</b>	
<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
<b>Agents d'extinction non appropriés</b>	En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.
<b>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	
<b>Produits de combustion dangereux</b>	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Oxydes de carbone (CO, CO2).
<b>5.3. Conseils aux pompiers</b>	
<b>Instructions de lutte contre l'incendie</b>	Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.
<b>Protection en cas d'incendie</b>	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
<b>6. RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle</b>	
<b>6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	
<b>Pour les non-secouristes</b>	
<b>Procédures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Pour les secouristes</b>	
<b>Équipement de protection</b>	Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
<b>Procédures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel superflu. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	
Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction ou de supervision compétent de tous les rejets dans l'environnement. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.	
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	
<b>Procédés de nettoyage</b>	Déversements importants: Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible et placer dans des conteneurs. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements limités: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
<b>Autres informations</b>	Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

- 6.4. Référence à d'autres rubriques** Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

## 7. RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs. Porter un équipement de protection individuel. Protéger le produit des rayons solaires. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

**Mesures d'hygiène** Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de stockage** Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Utiliser avec précaution en cas de manipulation/stockage.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Huile de compresseur pour climatisations.

## 8. RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Belgique

Réglementation	Substance	Type	Valeur
Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/03/2002	<b>2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)</b> 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (vapeur et aérosol) # Di-tert-butyl-4-méthylfenol (damp en aérosol)	Valeur seuil	2 mg/m <sup>3</sup>

#### **DNEL: niveau dérivé sans effet**

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Decyloxirane (2855-19-8)	Travailleur	Cutané	10,4 mg/kg de poids corporel/jour	Long terme - effets systémiques
		Inhalation	36,7 mg/m <sup>3</sup>	Long terme - effets systémiques
	Consommateur	Oral	6,25 mg/kg de poids corporel/jour	Long terme - effets systémiques
		Inhalation	10,9 mg/m <sup>3</sup>	Long terme - effets systémiques
Dodecyloxirane (3234-28-4)	Travailleur	Cutané	10,4 mg/kg de poids corporel/jour	Long terme - effets systémiques
		Inhalation	36,7 mg/m <sup>3</sup>	Long terme - effets systémiques
	Consommateur	Oral	6,25 mg/kg de poids corporel/jour	Long terme - effets systémiques
		Inhalation	10,9 mg/m <sup>3</sup>	Long terme - effets systémiques
		Cutané	6,25 mg/kg de poids corporel/jour	Long terme - effets systémiques

#### **PNEC: concentration prévisible sans effet**

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Decyloxirane (2855-19-8)	Non	Eau douce	0,0056 µg/L	

	applicable.	Eau de mer	0,006 µg/L
Dodecyloxirane (3234-28-4)	Non applicable.	Eau douce	0,0056 µg/L
		Eau de mer	0,006 µg/L
		STP	2,61 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable
<b>Vêtements de protection - sélection du matériau</b>	Porter un vêtement de protection approprié
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)</b>	
<b>Protection oculaire</b>	Lunettes de sécurité avec protections latérales
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Les gants en nitrile sont recommandés
<b>Matériau</b>	<b>Perméation</b>
<b>Epaisseur (mm)</b>	<b>Remarques</b>
Caoutchouc nitrile (NBR)	> 0.3 mm
	EN 374
<b>Autres mesures de protection</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.
<b>Protection des voies respiratoires</b>	Pas normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
<b>Protection contre les dangers thermiques</b>	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.
<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	Informez le personnel de direction ou de supervision compétent de tous les rejets dans l'environnement.

## 9. RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Apparence</b>	Limpide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Légère.
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune donnée disponible.
<b>pH</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Point de fusion</b>	Non applicable.
<b>Point de congélation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Point d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Point d'éclair</b>	170 °C
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable.
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Densité relative de vapeur à 20 °C</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Masse volumique</b>	0,9882 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité</b>	Insoluble.
<b>Log Pow</b>	Aucune donnée disponible.

Viscosité, cinématique	42,66 mm <sup>2</sup> /s @40°C 9,512 mm <sup>2</sup> /s @100°C
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible.

## 9.2. Autres informations

Indications complémentaires :

## 10. RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- |  |   |
|--|---|
| 10.1. Réactivité                           | Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. |
| 10.2. Stabilité chimique                   | Stable dans les conditions normales.  |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.                              |
| 10.4. Conditions à éviter                  | Chaleur. Etincelles. Flamme nue.  |
| 10.5. Matières incompatibles               | Oxydants puissants. Bases fortes.   |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux  | Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. |

## 11. RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanéeContient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12. RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxicité aquatique aiguë	

Substance / Produit	Niveau trophique	Espèces	Type	Valeur	Durée	Remarques
2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)	crustacé	Daphnia magna	EC50	0.48 mg/l	48 hours	
	Poisson	Danio rerio	LC0	> 0.5 mg/l	96 hours	
Decyloxirane (2855-19-8)	algues	Pseudokirchnerella subcapitata	EC50	0.056 mg/l	72 hours	(méthode OCDE 201)
	crustacé	Daphnia magna	EC50	0.171 mg/l	48 hours	(méthode OCDE 202)
Dodecyloxirane (3234-28-4)	algues	Pseudokirchnerella subcapitata	EC50	0.002 mg/l	72 hours	(méthode OCDE 201)
Tris(méthylphényl) phosphate (1330-78-5)	Poisson	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	CL50	0.21 - 0.32 mg/l,	96 hours	

#### Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Substance / Produit	Niveau trophique	Espèces	Type	Valeur	Durée	Remarques
Dodecyloxirane (3234-28-4)	algues	Pseudokirchnerella subcapitata	NOEC	0.002 mg/l	72 hours	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Decyloxirane (2855-19-8)

**Biodégradation** 60 - 70 % 28 d (OECD 301 B)

### Dodecyloxirane (3234-28-4)

**Biodégradation** >= 60 - 70 % (OECD 301 B)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Decyloxirane (2855-19-8)

**Log Pow** 5,9 @ 25 °C

### Dodecyloxirane (3234-28-4)

**Log Kow** 5,77 @ 25 °C

### Tris(méthylphényl) phosphate (1330-78-5)

**Log Kow** 5,11

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Waeco Daphne Hermetic Oil 1234yf

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 13. RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Législation régionale (déchets)</b>	Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination). Éliminer conformément aux réglementations locales.
<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
<b>Recommandations pour le traitement du produit/emballage</b>	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.
<b>Indications complémentaires</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code catalogue européen des déchets (CED)</b>	
13 02 08*	autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

## 14. RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	3082
N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (IATA)	3082
N° ONU (ADN)	3082
N° ONU (RID)	3082

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>Désignation officielle de transport (ADR)</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
<b>Désignation officielle de transport (IMDG)</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
<b>Désignation officielle de transport (IATA)</b>	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Decyloxirane, Dodecyloxirane)
<b>Désignation officielle de transport (ADN)</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
<b>Désignation officielle de transport (RID)</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADR</b>	
Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	9
Étiquettes de danger (ADR)	9
<b>IMDG</b>	
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	9
Étiquettes de danger (IMDG)	9
<b>IATA</b>	
Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	9



Etiquettes de danger (IATA)	9
<b>ADN</b>	
Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	9
Etiquettes de danger (ADN)	9
<b>RID</b>	
Classe(s) de danger pour le transport (RID)	9
Etiquettes de danger (RID)	9
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
Groupe d'emballage (ADR)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (IATA)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III
Groupe d'emballage (RID)	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
Dangereux pour l'environnement	Oui
Polluant marin	Oui
Autres informations	Pas d'informations supplémentaires disponibles.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Transport par voie terrestre</b>	
Code de classification (ADR)	M6
Dispositions spéciales (ADR)	274, 335, 601, 375
Quantités limitées (ADR)	5I
Instructions d'emballage (ADR)	P001, IBC03, LP01, R001
Danger n° (code Kemler)	90
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	E
<b>Transport maritime</b>	
Dispositions spéciales (IMDG)	274, 335, 969
Quantités limitées (IMDG)	5 L
Instructions d'emballage (IMDG)	P001, LP01
N° FS (Feu)	F-A
N° FS (Déversement)	S-F
Catégorie de chargement (IMDG)	A
<b>Transport aérien</b>	
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	964

Quantité max. nette avion cargo seulement 450L  
(IATA)  
Dispositions spéciales (IATA) A97, A158, A197  
Code ERG (IATA) 9L

**Transport par voie fluviale**

Code de classification (ADN) M6  
Dispositions spéciales (ADN) 274, 335, 375, 601  
Quantités limitées (ADN) 5 L  
Transport admis (ADN) T

**Transport ferroviaire**

Code de classification (RID) M6  
Dispositions spéciales (RID) 274, 335, 375, 601  
Quantités limitées (RID) 5L  
Instructions d'emballage (RID) P001, IBC03, LP01, R001  
Numéro d'identification du danger (RID) 90

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

**15. RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

**Seveso Information** E1

**Directives nationales**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

**16. RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Indications de changement**

---

Aucun(e).

**Abréviations et acronymes**

---

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008.
IATA	Association internationale du transport aérien.
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses.
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique .
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006.
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer.
FDS	Fiche de données de sécurité.

vPvB	Très persistant et très bioaccumulable.
DNEL	Dose dérivée sans effet.
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet.
OEL	Occupational Exposure Limit.

**Sources des données** RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006..

**Conseils de formation** Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

**Texte intégral des phrases H et EUH**

---

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2.
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2.
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

**Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]**

---

Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

*Les informations ci-dessus décrivent exclusivement les exigences en matière de sécurité du produit et sont fondées sur nos connaissances actuelles. Les renseignements visent à vous transmettre des conseils sur la manutention sans danger du produit nommé dans la présente fiche de données de sécurité, pour le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent pas être utilisées pour d'autres produits. Dans le cas d'un mélange du produit avec d'autres produits ou dans le cas d'un traitement, les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valides pour le nouveau matériel créé.*